

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 16784

présenté par

M. Califer, M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Thomin, M. Saulignac, Mme Santiago, Mme Rouaux, M. Delaporte, M. Potier, Mme Pires Beaune, Mme Pic, M. Bertrand Petit, M. Naillet, M. Leseul, Mme Keloua Hachi, Mme Karamanli, Mme Jourdan, M. Hajjar, M. Garot, M. Olivier Faure, M. Echaniz, M. Delautrette, M. David, M. Philippe Brun, M. Mickaël Bouloux, Mme Battistel, M. Baptiste, Mme Rabault, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« sanitaires, »

insérer les mots :

« mais aucunement du fait d'un quelconque concours financier des profiteurs de crise, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'absence de mise en place d'une quelconque contribution exceptionnelle des entreprises ayant profité de la crise sanitaire au regard des bénéfices exceptionnels qu'elles ont généré dans la période a empêché un rétablissement des comptes de la sécurité sociale et contribue aujourd'hui à nourrir les éléments de langage du Gouvernement pour essayer d'imposer de nouvelles coupes dans les droits sociaux.